

INFORMATION DU PUBLIC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54, sur les communes de Nîmes et de Caissargues

- **Description de l'opération soumise à enquête** : L'opération porte sur la revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54, sur les communes de Nîmes et de Caissargues, visant à redonner au Vistre une morphologie plus proche de son état naturel, en jouant sur son tracé et sur la forme du lit mineur.
- **Autorités responsables du projet** : Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Territorial de Bassin du Vistre (EPTB) – 7 av. De la Dame, Zone Euro 2000, 30132 Caissargues.
Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :
Mme Caroline KANEL, chargée de mission revitalisation des cours d'eau – Courriel : contact@eptb-vistre.fr – Tél. : 04 66 84 55 11.
- **Objet de l'enquête** : L'enquête publique unique comprend cinq objets :
 - la déclaration d'utilité publique du projet de revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54,
 - la cessibilité de tout ou partie des propriétés nécessaires à la réalisation du projet
 - la mise en compatibilité du PLU de Caissargues
 - l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement ("loi sur l'eau")
 - la déclaration d'intérêt général
- **Durée de l'enquête** : du lundi 4 juin 2018 au mercredi 4 juillet 2018 inclus soit pendant 31 jours consécutifs.
- **Lieux et siège de l'enquête** : L'enquête est ouverte dans les communes de Nîmes et de Caissargues.
La mairie de Nîmes est désignée siège de l'enquête.
- **Désignation du commissaire enquêteur** : Mme Maria DEL GIORGIO, architecte, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.
- **Lieux, jours et heures ou le public pourra consulter les dossiers d'enquête** : Le dossier d'enquête unique sera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête dans les communes de Nîmes et de Caissargues afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise à la disposition du public sur le site : <https://www.registredemat.fr/revitalisationvistre>
Il est également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Gard : www.gard.gouv.fr
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques à la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.
- **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations** : Le public pourra :
 - consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des communes de Nîmes et de Caissargues,
 - adresser ses observations par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Nîmes, Direction de l'urbanisme, service foncier, 152 av. Bompard, 30000 Nîmes Cédex 9,
 - adresser ses observations par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revitalisationvistre>Toutes ces observations seront annexées au registre d'enquête.
Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
- **Rencontrer le commissaire enquêteur** : Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes intéressées et siègera :
 - à la mairie de Nîmes (dans les locaux du service foncier, 152 avenue Bompard à Nîmes)
 - le lundi 4 juin 2018 de 9H00 à 12H00
 - le vendredi 22 juin 2018 de 14H00 à 17H00
 - le mercredi 4 juillet 2018 de 14H00 à 17H00
 - à la mairie de Caissargues :
 - le mardi 5 juin 2018 de 9H00 à 12H00
 - le lundi 18 juin 2018 de 15H00 à 18H00
 - le mercredi 4 juillet 2018 de 9H00 à 12H00
- **Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur** :
Le dossier, le rapport, les conclusions motivées du commissaire enquêteur et le mémoire en réponse du responsable du projet, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Nîmes (service foncier, 152 av. Bompard, 30000 Nîmes), à la mairie de Caissargues, à la préfecture du Gard (Direction de la citoyenneté et de la légalité- bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de L'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr).
- **Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête** : A l'issue de l'enquête, le préfet du Gard se prononcera, par arrêtés, sur :
 - l'utilité publique du projet de revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54,
 - l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement "loi sur l'eau",
 - la mise en compatibilité du projet avec le PLU de la commune de Caissargues,
 - la cessibilité de tout ou partie des parcelles nécessaires à la réalisation du projet,
 - la déclaration d'intérêt général du projet.